



KANTON AARGAU

CHANCELLERIE D'ÉTAT

communication gouvernementale

Peter Buri

porte-parole du gouvernement
Bâtiment du gouvernement, 5001 Aarau
Téléphone direct 062 835 12 03
Téléphone central 062 835 12 06
Mobile 079 216 29 80
peter.buri@ag.ch www.ag.ch/sk

17 novembre 2023

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Risque de pénurie d'électricité et de gaz réduit par rapport à l'année précédente, mais toujours présent

Le Conseil d'État renonce à des mesures drastiques d'économie d'énergie pour l'automne et l'hiver 2023/24 et maintient des structures pour la gestion cantonale des crises

Le risque de pénurie d'électricité et de gaz pour l'automne et l'hiver 2023/24 a nettement diminué par rapport à l'année précédente, mais il existe toujours – la Suisse et l'Argovie devront toujours se prémunir contre de futures pénuries d'électricité et de gaz. Sur la base de cette évaluation des risques, le Conseil d'État renonce à des mesures d'économie d'énergie radicales pour l'automne et l'hiver 2023/24. Entre autres, le canton ne lance pas cette année encore d'appel à renoncer aux illuminations de Noël. Les recommandations générales pour une utilisation économe de l'énergie continuent de s'appliquer.

Le risque de pénurie d'électricité et de gaz en automne et en hiver 2023/24 a diminué par rapport à l'année dernière. Les conditions pour la sécurité d'approvisionnement en électricité et en gaz sont meilleures qu'il y a un an. Les réservoirs de gaz en Europe affichent des niveaux de stockage plus élevés que l'année dernière et la disponibilité des centrales nucléaires françaises s'est améliorée. En Suisse, les lacs d'accumulation affichent des niveaux plus élevés que l'année précédente, la Confédération a assuré par contrat une réserve de force hydraulique, et trois centrales de réserve sont en outre disponibles, dont une à Birr.

Toutefois, en cas de conjonction de facteurs défavorables, le risque de pénurie d'électricité et de gaz pourrait rapidement augmenter durant l'automne et l'hiver 2023/24. En cas d'aggravation de la situation, par exemple en cas d'hiver plus froid que la moyenne, de pannes imprévues de capacités de centrales électriques en Suisse et à l'étranger ainsi que d'infrastructures gazières ou de bouleversements géopolitiques ayant des répercussions sur l'approvisionnement en gaz, le Conseil d'État examinera à nouveau, en concertation avec la Confédération et le secteur de l'énergie, des mesures visant à réduire encore la consommation d'énergie.

De plus, les évolutions à moyen et long terme, telles que le vieillissement des centrales nucléaires en Suisse et à l'étranger, l'abandon du charbon en Allemagne ainsi que la dépendance aux combustibles et carburants fossiles, exigent que la Suisse et l'Argovie continuent à s'armer contre les situations de pénurie dans les années à venir.

Renoncer à des mesures drastiques d'économie d'énergie

Le Conseil d'État a procédé à une évaluation de la situation et renonce, sur la base de l'estimation des risques pour l'automne et l'hiver 2023/24 – par rapport à une pénurie d'électricité et de gaz – à des mesures d'économie d'énergie radicales. Entre autres, le canton ne lance pas cette année encore d'appel à renoncer aux illuminations de Noël.

Il recommande toutefois d'examiner comment créer un maximum d'ambiance de Noël avec le moins d'énergie possible – par exemple en limitant les horaires ou en fixant des priorités locales. Par ailleurs, les recommandations générales pour une utilisation de l'énergie respectueuse des ressources s'appliquent également, en particulier pour les mesures qui n'entraînent pas de pertes de confort importantes et qui permettent d'économiser de l'argent, notamment en période de prix élevés de l'énergie. Des conseils correspondants sont mis en ligne sur les sites Internet de la Confédération et du canton (voir lien ci-dessous).

Le site www.ag.ch/mangellage propose également le guide des municipalités avec des indications sur la préparation et l'éventuelle mise en œuvre de mesures, que le canton a élaboré dès l'automne dernier en collaboration avec l'Association des maires argoviens. En outre, une vaste campagne sur le thème des économies d'énergie et de l'utilisation efficace de l'énergie est actuellement en cours. La campagne lancée par le service de conseil en énergie du Département Construction, Transport et Environnement ne se réfère pas directement à la pénurie d'électricité et de gaz ; des sujets sympathiques doivent en principe motiver la population à économiser l'énergie là où cela est possible de manière simple et sans perte de confort.

Le canton lui-même, en tant que gros consommateur d'énergie, s'efforce d'optimiser autant que possible la consommation d'énergie de ses immeubles et sensibilise régulièrement ses collaborateurs à une utilisation parcimonieuse des ressources énergétiques. Il procédera à de nouveaux investissements techniques et motivera ses collaborateurs à économiser l'énergie par des campagnes internes.

La Taskforce Sécurité de l'approvisionnement reste active à un niveau réduit

Depuis sa mise en place par le Conseil d'État en août 2022, la Taskforce cantonale "Sécurité de l'approvisionnement", dans laquelle sont représentés tous les départements, la chancellerie d'État et l'État-major de conduite cantonal (ÉMCC), se penche systématiquement et en détail sur les conséquences possibles d'une pénurie d'électricité et de gaz pour le canton d'Argovie.

Les planifications comprennent la gestion de la continuité des activités, la gestion des biens immobiliers en cas de contingentement et de coupure du réseau ainsi qu'un concept visant à maintenir la capacité d'action et de communication dans la gestion cantonale des crises et la capacité de gouvernement et de communication du Conseil d'État. Sous la direction du Département Construction, Transport et Environnement et de la chancellerie d'État, la taskforce a analysé les défis, thèmes et problématiques correspondants et élaboré à l'intention du Conseil d'État les bases de planification pour la gestion cantonale des crises. Les associations économiques cantonales et les organisations de travailleurs et travailleuses, les municipalités et leurs organes de conduite régionaux (ORP), les entreprises d'approvisionnement en énergie ainsi que d'autres parties prenantes importantes, par exemple dans les domaines de la santé et de l'éducation, ont été impliqués.

La Taskforce Sécurité de l'approvisionnement a en grande partie terminé ses travaux de planification et de préparation. Jusqu'à nouvel ordre, elle poursuit ses travaux à une échelle réduite et élabore des analyses de situation à l'intention du Conseil d'État. Les structures de gestion d'une pénurie d'électricité et de gaz sont maintenues dans la mesure où elles permettent de réactiver rapidement la gestion de crise cantonale en cas d'éventuelle détérioration de l'évaluation des risques.

Informations sur Internet: www.ag.ch/mangellage

Plus d'informations pour les professionnels des médias:

*Peter Buri, porte-parole du gouvernement, chancellerie d'État
Téléphone 079 216 29 80*